

PIÈCES REQUISES À L'APPUI DU FORMULAIRE DE DEMANDE D'AUTORISATION

Autorisation d'exercer en tant que médecin-assistant-e suivant une formation postgrade accréditée : art 55b LS

1. Curriculum vitae à jour
2. Copie d'une pièce d'identité avec photo visible
3. Extrait numérique ou papier récent (moins de 6 mois) du casier judiciaire suisse. Si le-a candidat-e ne séjourne pas encore ou depuis moins de 5 ans en Suisse : les extraits originaux récents (moins de 3 mois) délivrés dans une langue nationale suisse ou en anglais par les autorités compétentes des pays où il/elle a séjourné pendant les 5 dernières années
4. Pour les non francophones : preuve de la maîtrise du français (minimum requis : B2 du cadre européen commun de référence pour les langues).